

Conseil des commissaires

Session du 24 janvier, ajournée le 31 janvier 2006

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI
COMMISSION SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY

À une session ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Rives-du-Saguenay, tenue en la salle publique du Centre administratif, sise au 36, rue Jacques-Cartier Est, Chicoutimi, le 24 janvier, ajournée le 31 janvier 2006, à 19 h, sous la présidence de M^{me} Liz S.-Gagné, à laquelle tous les membres du Conseil ont été dûment convoqués dans les délais prévus par la Loi sur l'instruction publique.

*Ouverture de la session
et constatation des
présences*

Sont présents, présentes, outre la présidente, M^{me} Liz S.-Gagné :

Les commissaires :

M ^{mes}	Jacqueline Asselin	MM.	Jean-Claude Basque
	Sylvie Belzile		Rino Beaulieu
	Lise Blackburn		Évens Claveau
	Hélène De Champlain		Omer Deschesnes
	Sonia Desgagné		Magella Desmeules
	Diane Durand		Michel Girard
	Ruth Gagnon		Charles Lavoie
	Diane Gauthier		Antonin Simard
	Madeleine Jean		Bernard Villeneuve
	Diane Perron		
	Diane Tremblay		

Commissaires parents :

M.	Christian Fillion	M.	Jean-Marc Girard
----	-------------------	----	------------------

*Sont également
présents-tes :*

M ^{mes}	Christine Tremblay, directrice générale adjointe
	Marie-Andrée Dufour, secrétaire générale
MM.	Claude Dauphinais, directeur général
	Yvon Pelletier, directeur général adjoint

CC-2006-014

*1^{ère} recommandation /
Comité Vocation des
écoles*

Auparavant, une copie du rapport final est déposée aux membres du Conseil des commissaires.

ATTENDU la reconnaissance par le Conseil des commissaires de procéder à l'étude de la vocation des écoles primaires et secondaires en visant entre autres comme objectifs d'assurer des services éducatifs de qualité dans chaque école primaire et secondaire, de planifier l'utilisation des ressources en fonction de la décroissance constante de la clientèle, d'optimiser l'utilisation des ressources matérielles et humaines et de maintenir l'équilibre budgétaire;

ATTENDU le mandat confié à un comité ad hoc et réalisé dans les délais requis, à savoir entre autres de procéder à la cueillette des données jugées nécessaires pour l'étude; d'élaborer des critères d'analyse au regard d'orientations identifiées par le Conseil des Commissaires; de compléter les analyses et les simulations nécessaires; d'élaborer un document de consultation à soumettre aux divers partenaires concernés; de procéder aux consultations appropriées, entre autres, à celles prévues par la loi sur l'Instruction publique; de

revoir les bassins d'alimentation en fonction de l'évolution démographique de la clientèle; et enfin de soumettre un rapport final;

ATTENDU que les consultations telles que requises par la Loi sur l'Instruction publique ont été tenues auprès des organismes concernés et auprès de la population au regard des sept recommandations contenues dans le document de consultation;

ATTENDU que l'unité de rattrapage de l'école Charles-Gravel représente une formule pédagogique particulière qui répond aux besoins des élèves et qui a un taux de réussite très élevé;

ATTENDU que les coûts d'opération pour maintenir ce service à l'école Saint-Henri sont présentement nuls. En conséquence;

**Il est proposé par M. Bernard Villeneuve
et résolu :**

D'ACCEPTER la recommandation du comité ad hoc sur la vocation des écoles soit;

DE MAINTENIR le service de l'unité de rattrapage de l'école Charles-Gravel à l'école Saint-Henri et ce, tant que le fait de maintenir cette bâtisse ouverte ne nécessitera aucun investissement majeur.

ADOPTÉE

CC-2006-015

*2^e recommandation /
Comité Vocation des
écoles*

ATTENDU la reconnaissance par le Conseil des commissaires de procéder à l'étude de la vocation des écoles primaires et secondaires en visant entre autres comme objectifs d'assurer des services éducatifs de qualité dans chaque école primaire et secondaire, de planifier l'utilisation des ressources en fonction de la décroissance constante de la clientèle, d'optimiser l'utilisation des ressources matérielles et humaines et de maintenir l'équilibre budgétaire;

ATTENDU le mandat confié à un comité ad hoc et réalisé dans les délais requis, à savoir entre autres de procéder à la cueillette des données jugées nécessaires pour l'étude; d'élaborer des critères d'analyse au regard d'orientations identifiées par le Conseil des Commissaires; de compléter les analyses et les simulations nécessaires; d'élaborer un document de consultation à soumettre aux divers partenaires concernés; de procéder aux consultations appropriées, entre autres, à celles prévues par la loi sur l'Instruction publique; de revoir les bassins d'alimentation en fonction de l'évolution démographique de la clientèle; et enfin de soumettre un rapport final;

ATTENDU que les consultations telles que requises par la Loi sur l'Instruction publique ont été tenues auprès des organismes concernés et auprès de la population au regard des sept recommandations contenues dans le document de consultation;

ATTENDU que l'effet de la décroissance de la clientèle commence à se percevoir au secondaire et que l'application du régime pédagogique entraînera des changements au niveau des services éducatifs au 2^e cycle du secondaire;

ATTENDU les travaux débutés depuis un an par le comité perspectives d'avenir au secondaire. En conséquence;

**Il est proposé par M. Michel Girard
et résolu :**

D'ACCEPTER la recommandation du comité ad hoc sur la vocation des écoles soit;

QUE les membres du comité perspectives d'avenir au secondaire poursuivent leurs travaux, portent une attention particulière au secteur La Baie et Bas-Saguenay qui subit une perte de clientèle plus importante et fassent rapport à la Commission scolaire à la fin du mois de juin 2006;

DE PLUS, que les directions des écoles secondaires poursuivent leurs efforts de rationalisation et d'occupation des espaces dans les écoles secondaires.

ADOPTÉE

CC-2006-016

*3^e recommandation /
Comité Vocation des
écoles*

ATTENDU la reconnaissance par le Conseil des commissaires de procéder à l'étude de la vocation des écoles primaires et secondaires en visant entre autres comme objectifs d'assurer des services éducatifs de qualité dans chaque école primaire et secondaire, de planifier l'utilisation des ressources en fonction de la décroissance constante de la clientèle, d'optimiser l'utilisation des ressources matérielles et humaines et de maintenir l'équilibre budgétaire;

ATTENDU le mandat confié à un comité ad hoc et réalisé dans les délais requis, à savoir entre autres de procéder à la cueillette des données jugées nécessaires pour l'étude; d'élaborer des critères d'analyse au regard d'orientations identifiées par le Conseil des Commissaires; de compléter les analyses et les simulations nécessaires; d'élaborer un document de consultation à soumettre aux divers partenaires concernés; de procéder aux consultations appropriées, entre autres, à celles prévues par la loi sur l'Instruction publique; de revoir les bassins d'alimentation en fonction de l'évolution démographique de la clientèle; et enfin de soumettre un rapport final;

ATTENDU que les consultations telles que requises par la Loi sur l'Instruction publique ont été tenues auprès des organismes concernés et auprès de la population au regard des sept recommandations contenues dans le document de consultation;

ATTENDU que la politique sur le maintien ou la fermeture d'école affirme la volonté de maintenir ouvertes les dernières écoles de village;

ATTENDU les projets d'école éloignée en réseau et d'école communautaire qui sont en développement. En conséquence;

**Il est proposé par M. Omer Deschesnes
et résolu :**

D'ACCEPTER la recommandation du comité ad hoc sur la vocation des écoles soit;

DE MAINTENIR ouvertes les dernières écoles de village et de développer des partenariats avec les communautés concernées;

DE PLUS, il devra y avoir une prise en charge de cette préoccupation et l'établissement d'un plan d'action en ce sens et ce, dès 2006-2007.

ADOPTÉE

CC-2006-017

*4^e recommandation /
Comité Vocation des
écoles*

ATTENDU la reconnaissance par le Conseil des commissaires de procéder à l'étude de la vocation des écoles primaires et secondaires en visant entre autres comme objectifs d'assurer des services éducatifs de qualité dans chaque école primaire et secondaire, de planifier l'utilisation des ressources en fonction de la décroissance constante de la clientèle, d'optimiser l'utilisation des ressources matérielles et humaines et de maintenir l'équilibre budgétaire;

ATTENDU le mandat confié à un comité ad hoc et réalisé dans les délais requis, à savoir entre autres de procéder à la cueillette des données jugées nécessaires pour l'étude; d'élaborer des critères d'analyse au regard d'orientations identifiées par le Conseil des Commissaires; de compléter les analyses et les simulations nécessaires; d'élaborer un document de consultation à soumettre aux divers partenaires concernés; de procéder aux consultations appropriées, entre autres, à celles prévues par la loi sur l'Instruction publique; de revoir les bassins d'alimentation en fonction de l'évolution démographique de la clientèle; et enfin de soumettre un rapport final;

ATTENDU que les consultations telles que requises par la Loi sur l'Instruction publique ont été tenues auprès des organismes concernés et auprès de la population au regard des sept recommandations contenues dans le document de consultation;

ATTENDU l'intérêt de pouvoir regrouper les élèves des écoles Jean-Fortin et La Source dans un même établissement;

ATTENDU les besoins d'investissement importants à prévoir à l'école Jean-Fortin. En conséquence;

**Il est proposé par M. Charles Lavoie
et résolu :**

D'ACCEPTER la recommandation du comité ad hoc sur la vocation des écoles soit;

DE REVOIR la situation et le bassin d'alimentation des écoles Jean-Fortin et La Source à chaque année afin de vérifier la possibilité de regrouper les élèves de ces écoles dans une seule bâtisse, et;

DE PROCÉDER aux consultations appropriées le cas échéant.

ADOPTÉE

CC-2006-018

*5^e recommandation /
Comité Vocation des
écoles*

ATTENDU la reconnaissance par le Conseil des commissaires de procéder à l'étude de la vocation des écoles primaires et secondaires en visant entre autres comme objectifs d'assurer des services éducatifs de qualité dans chaque école primaire et secondaire, de planifier l'utilisation des ressources en fonction de la décroissance constante de la clientèle, d'optimiser l'utilisation des ressources matérielles et humaines et de maintenir l'équilibre budgétaire;

ATTENDU le mandat confié à un comité ad hoc et réalisé dans les délais requis, à savoir entre autres de procéder à la cueillette des données jugées nécessaires pour l'étude; d'élaborer des critères d'analyse au regard d'orientations identifiées par le Conseil des Commissaires; de compléter les analyses et les simulations nécessaires; d'élaborer un document de consultation à soumettre aux divers partenaires concernés; de procéder aux consultations appropriées, entre autres, à celles prévues par la loi sur l'Instruction publique; de revoir les bassins d'alimentation en fonction de l'évolution démographique de la clientèle; et enfin de soumettre un rapport final;

ATTENDU que les consultations telles que requises par la Loi sur l'Instruction publique ont été tenues auprès des organismes concernés et auprès de la population au regard des sept recommandations contenues dans le document de consultation;

ATTENDU la volonté de maintenir deux secteurs scolaires pour l'arrondissement de La Baie;

ATTENDU qu'à compter de 2009-2010 la prévision de clientèle nous indique une école en surplus dans le secteur de La Baie car on prévoit 465 élèves pour le secteur scolaire Georges-Vanier/Sainte-Thérèse alors que la capacité d'accueil de l'école Sainte-Thérèse est de 494 élèves. En conséquence;

**Il est proposé par M^{me} Madeleine Jean
et résolu :**

D'ACCEPTER la recommandation du comité ad hoc sur la vocation des écoles soit;

DE REVOIR la situation du secteur scolaire des écoles Georges-Vanier et Sainte-Thérèse en 2008-2009 pour application en 2009-2010.

ADOPTÉE

CC-2006-019

*6^e recommandation /
Comité Vocation des
écoles*

ATTENDU la reconnaissance par le Conseil des commissaires de procéder à l'étude de la vocation des écoles primaires et secondaires en visant entre autres comme objectifs d'assurer des services éducatifs de qualité dans chaque école primaire et secondaire, de planifier l'utilisation des ressources en fonction de la décroissance constante de la clientèle, d'optimiser l'utilisation des ressources matérielles et humaines et de maintenir l'équilibre budgétaire;

ATTENDU le mandat confié à un comité ad hoc et réalisé dans les délais requis, à savoir entre autres de procéder à la cueillette des données jugées nécessaires pour l'étude; d'élaborer des critères d'analyse au regard d'orientations identifiées par le Conseil des Commissaires; de compléter les analyses et les simulations nécessaires; d'élaborer un document de consultation à soumettre aux divers partenaires concernés; de procéder aux consultations appropriées, entre autres, à celles prévues par la loi sur l'Instruction publique; de revoir les bassins d'alimentation en fonction de l'évolution démographique de la clientèle; et enfin de soumettre un rapport final;

ATTENDU que les consultations telles que requises par la Loi sur l'Instruction publique ont été tenues auprès des organismes concernés et auprès de la population au regard des sept recommandations contenues dans le document de consultation;

ATTENDU que la nécessité de maintenir les écoles ouvertes dans le secteur Nord-Ouest prévaut toujours selon les prévisions de clientèles actuelles;

ATTENDU la grandeur du bassin complémentaire des écoles Vanier, Des Quatre-Vents, Sainte-Claire, La Carrière et l'instabilité de l'organisation générée par les nombreux transferts;

ATTENDU les coûts importants supplémentaires liés à un redécoupage du secteur scolaire en deux secteurs distincts;

ATTENDU l'ouverture des Conseils d'établissement pour une organisation en écoles de cycles mentionnée lors des audiences

publiques. En conséquence;

**Il est proposé par M^{me} Diane Gauthier
et résolu :**

D'ACCEPTER la recommandation du comité ad hoc sur la vocation des écoles soit;

DE MAINTENIR le secteur scolaire tel que défini présentement pour 2006-2007, et;

DE PROCÉDER à l'analyse des impacts de la mise en place d'une organisation scolaire en cycles d'enseignement dans les écoles du secteur nord-ouest et de faire rapport en décembre 2006 pour application en 2007-2008.

ADOPTÉE

CC-2006-020
Vote secret

**Il est proposé par M. Omer Deschenes
et résolu :**

DE PROCÉDER par la tenue d'un vote secret pour les prochaines résolutions.

**Ont voté pour : 10
Ont voté contre : 9
Se sont abstenus : 2
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

CC-2006-021
*7^e recommandation /
Comité Vocation des
écoles*

La présidente fait lecture de la 7^e recommandation concernant l'école Antoine-de-St-Exupéry.

Lecture étant faite, M. Évens Claveau propose, pour sa part, l'amendement suivant à savoir maintenir l'école ouverte.

La présidente M^{me} Gagné, mentionne qu'il s'agit davantage d'une contre proposition et invite les membres du Conseil à disposer de la proposition principale dont elle avait donné lecture :

ATTENDU la reconnaissance par le Conseil des commissaires de procéder à l'étude de la vocation des écoles primaires et secondaires en visant entre autres comme objectifs d'assurer des services éducatifs de qualité dans chaque école primaire et secondaire, de planifier l'utilisation des ressources en fonction de la décroissance constante de la clientèle, d'optimiser l'utilisation des ressources matérielles et humaines et de maintenir l'équilibre budgétaire;

ATTENDU le mandat confié à un comité ad hoc et réalisé dans les délais requis, à savoir entre autres de procéder à la cueillette des données jugées nécessaires pour l'étude; d'élaborer des critères d'analyse au regard d'orientations identifiées par le Conseil des Commissaires; de compléter les analyses et les simulations nécessaires; d'élaborer un document de consultation à soumettre aux divers partenaires concernés; de procéder aux consultations appropriées, entre autres, à celles prévues par la loi sur l'Instruction publique; de revoir les bassins d'alimentation en fonction de l'évolution démographique de la clientèle; et enfin de soumettre un rapport final;

ATTENDU que les consultations telles que requises par la Loi sur l'Instruction publique ont été tenues auprès des organismes concernés et auprès de la population au regard des sept recommandations contenues dans le document de consultation;

ATTENDU que les prévisions des clientèles pour le secteur Chicoutimi Sud nous indiquent un nombre de 2 écoles excédentaires dès l'année 2006-2007;

ATTENDU que les prévisions du MELS nous indiquent une baisse de 1 620 élèves d'ici les 3 prochaines années, soit 10 878 élèves en 2008-2009;

ATTENDU l'analyse des différentes hypothèses de fermeture des écoles Sainte-Bernadette, Marguerite-d'Youville, Saint-Louis et Antoine-de-Saint-Exupéry et du transfert du programme Montessori à Sainte-Bernadette;

ATTENDU que l'école Antoine-de-St-Exupéry ne s'autoalimente pas;

ATTENDU qu'il demeure indéniable que la fermeture de cette école dans le secteur permet la consolidation des bassins d'alimentation des écoles De La Pulperie/Marguerite-d'Youville/L'Horizon et Saint-Antoine/Saint-Cœur-de-Marie;

ATTENDU que le bassin prioritaire est constitué d'une centaine d'élèves, soit un peu moins de 50% de sa clientèle;

ATTENDU qu'on constate qu'actuellement 43% de la clientèle est transporté et que les coûts du transport demeureront sensiblement les mêmes car les circuits devront être maintenus, après la fermeture éventuelle. Cette situation s'explique par le fait que les élèves qui devront être transportés utiliseront les places qui sont actuellement disponibles dans les véhicules (augmentation du taux d'occupation des véhicules) ;

ATTENDU que la localisation du programme d'anglais intensif et du Centre d'aide ne peut justifier le maintien de l'école puisque ces services sont facilement transférables;

ATTENDU que tous les élèves transférés auront accès à des services de garde dans leur nouvelle école;

ATTENDU que les parents des écoles Saint-Antoine/Saint-Cœur-de-Marie acceptent difficilement les transferts vers l'école Antoine-de-Saint-Exupéry;

ATTENDU que la recommandation du Conseil d'établissement de l'école De La Pulperie et la position du Conseil d'établissement des écoles Saint-Antoine/Saint-Cœur-de-Marie sont dans le même sens soit : la fermeture de deux écoles dans le secteur Sud;

ATTENDU que la situation géographique de l'école incommode certains parents et en inquiète d'autres quant à l'accès à l'école à pied, au transport lourd devant l'école, à l'achalandage qui ne cesse d'augmenter et au risque plus élevé lorsque la chaussée est glissante. En conséquence;

Il est proposé par M^{me} Hélène De Champlain :

D'ACCEPTER la recommandation du comité ad hoc sur la vocation des écoles soit;

DE DÉCRÉTER la fermeture de l'école Antoine-de-St-Exupéry à compter du 1^{er} juillet 2006;

DE RÉVOQUER en conformité avec l'article 40 de la Loi sur l'Instruction publique, l'acte d'établissement de l'école Antoine-de-St-Exupéry pour être effectif au 1^{er} juillet 2006;

DE MODIFIER les bassins des écoles Saint-Cœur-de-Marie, Saint-Antoine, Marguerite-d'Youville, l'Horizon, De La Pulperie;

DE RECONNAÎTRE la pertinence de former un comité aviseur pour collaborer à la réorganisation physique et pédagogique des écoles concernées;

DE S'ASSURER que les élèves touchés par la fermeture de cette école profiteront de services équivalents en qualité et en quantité dans leur nouvelle école en fonction de leurs besoins spécifiques.

Le vote s'est tenu au scrutin secret :

Ont voté contre : 11
Ont voté pour : 10
REJETÉE À LA MAJORITÉ

La présidente M^{me} Gagné annonce que la proposition principale est rejetée à la majorité et que l'école Antoine-de-St-Exupéry sera en conséquence maintenue ouverte.

CC-2006-022

*8^e recommandation /
Comité Vocation des
écoles*

Madame Gagné fait lecture de la 8^e recommandation qui se lit comme suit :

ATTENDU la reconnaissance par le Conseil des commissaires de procéder à l'étude de la vocation des écoles primaires et secondaires en visant entre autres comme objectifs d'assurer des services éducatifs de qualité dans chaque école primaire et secondaire, de planifier l'utilisation des ressources en fonction de la décroissance constante de la clientèle, d'optimiser l'utilisation des ressources matérielles et humaines et de maintenir l'équilibre budgétaire;

ATTENDU le mandat confié à un comité ad hoc et réalisé dans les délais requis, à savoir entre autres de procéder à la cueillette des données jugées nécessaires pour l'étude; d'élaborer des critères d'analyse au regard d'orientations identifiées par le Conseil des Commissaires; de compléter les analyses et les simulations nécessaires; d'élaborer un document de consultation à soumettre aux divers partenaires concernés; de procéder aux consultations appropriées, entre autres, à celles prévues par la loi sur l'Instruction publique; de revoir les bassins d'alimentation en fonction de l'évolution démographique de la clientèle; et enfin de soumettre un rapport final;

ATTENDU que les consultations telles que requises par la Loi sur l'Instruction publique ont été tenues auprès des organismes concernés et auprès de la population au regard des sept recommandations contenues dans le document de consultation;

ATTENDU que les prévisions des clientèles pour le secteur Chicoutimi Sud nous indiquent un nombre de 2 écoles excédentaires dès l'année 2006-2007;

ATTENDU que les prévisions du MELS nous indiquent une baisse de 1 620 élèves d'ici les 3 prochaines années, soit 10 878 élèves en 2008-2009;

ATTENDU l'analyse des différentes hypothèses de fermeture des écoles Sainte-Bernadette, Marguerite-d'Youville, Saint-Louis et

Antoine-de-Saint-Exupéry et du transfert du programme Montessori à Sainte-Bernadette;

ATTENDU la situation géographique de l'école Saint-Louis;

ATTENDU la difficulté pour l'école Saint-Louis de s'autoalimenter;

ATTENDU que depuis les deux dernières années, des efforts ont été effectués afin de continuer à alimenter l'école Saint-Louis;

ATTENDU que le rapport du comité ad hoc sur les services éducatifs dispensés déposé en janvier 2004 a proposé une modification aux bassins des écoles Saint-Louis et Sainte-Thérèse afin de palier au problème d'alimentation de l'école Saint-Louis et recommandait de revoir la situation d'ici 2006;

ATTENDU que la baisse constante de la clientèle indique que le taux d'occupation du secteur scolaire des écoles Saint-Denis/Saint-Isidore et Saint-Louis passera de 85% à 73% l'an prochain. Celui des écoles Georges-Vanier et Sainte-Thérèse passera de 79% à 77%;

ATTENDU que la fermeture de l'école Saint-Louis permettrait la consolidation des bassins des écoles Saint-Denis/Saint-Isidore et des écoles Georges-Vanier /Sainte-Thérèse;

ATTENDU qu'afin de maintenir des groupes respectant les normes de formation, nous devons transférer plusieurs élèves qui demeurent près de leur école de quartier vers une école plus éloignée, ce qui incommode plusieurs parents;

ATTENDU que depuis les deux dernières années, les parents de Saint-Denis/Saint-Isidore ont fait plusieurs représentations officielles afin de mettre fin au transfert de leurs enfants vers l'école Saint-Louis;

ATTENDU qu'aucun développement domiciliaire nous permettant d'envisager un ajout de nouveaux élèves n'est prévu dans ces secteurs;

ATTENDU que tous les élèves transférés auraient accès à des services de garde dans leur nouvelle école;

ATTENDU que les impacts d'une fermeture seront amoindris par la relocalisation des élèves en fonction de la proximité géographique soit de l'arrondissement de Chicoutimi, soit de l'arrondissement de La Baie ou encore du secteur Laterrière;

ATTENDU que les coûts d'organisation du transport advenant une fermeture demeureront sensiblement les mêmes, compte tenu que 98% des élèves fréquentant l'école Saint-Louis présentement sont transportés, les mêmes circuits seront maintenus. En conséquence;

**Il est proposé par M^{me} Diane Durand
et résolu :**

D'ACCEPTER la recommandation du comité ad hoc sur la vocation des écoles soit;

DE DÉCRÉTER la fermeture de l'école Saint-Louis à compter du 1^{er} juillet 2006;

DE RÉVOQUER en conformité avec l'article 40 de la Loi sur

l'Instruction publique, l'acte d'établissement de l'école Saint-Louis pour être effectif au 1^{er} juillet 2006;

DE MODIFIER les bassins des écoles Saint-Denis, Saint-Isidore, Georges-Vanier, Sainte-Thérèse, Sainte-Bernadette, Notre-Dame et Des Jolis-Prés;

DE RECONNAÎTRE la pertinence de former un comité aviseur pour collaborer à la réorganisation physique et pédagogique des écoles concernées.

CC-2006-023
*Amendement à la
résolution CC-2006-
022*

Monsieur le commissaire Évens Claveau propose un amendement. Cette proposition d'amendement laquelle se lit comme suit, est mise au vote à main levée :

**Il est proposé par M. Évens Claveau
et appuyé par M. Bernard Villeneuve :**

D'AMENDER la résolution CC-2006-022 comme suit à savoir;

DE CONSERVER le statu quo de l'école St-Louis et de maintenir cette école ouverte pour l'année scolaire 2006-2007.

**Ont voté pour : 5
Ont voté contre : 16
REJETÉE À LA MAJORITÉ**

CC-2006-022
Suite

L'amendement étant rejeté, le vote au scrutin secret est demandé sur la proposition principale.

**Ont voté pour : 15
Ont voté contre : 6
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

La présidente M^{me} Gagné, annonce que l'école St-Louis sera en conséquence fermée le 1^{er} juillet 2006.

Sur ce, Madame la présidente suspend les travaux du Conseil des commissaires, il est 19 h 30. Reprise des travaux à 20 h.

CC-2006-024
Rapport de la présidente

Madame la Présidente résume certaines représentations ou interventions qu'elle a faites au cours des derniers jours :

- ☐ **Le 6 décembre 2005 :**
 - * Rencontre avec le directeur général sur différents dossiers.
- ☐ **Le 7 décembre 2005 :**
 - * Visite de l'école St-Louis en réponse à l'invitation du Conseil d'établissement;
 - * Participation au Comité de sélection pour le poste d'agent(e) d'information.
- ☐ **8 décembre 2005 :**
 - * Participation au Comité de relations professionnelles des directions d'établissement.
- ☐ **Le 12 décembre 2005 :**
 - * Participation au Comité de sélection pour le poste d'agent(e) d'information;
 - * Rencontre avec le représentant d'Emploi-Québec.

- ☐ **Le 15 décembre 2005 :**
 - ★ Participation à la rencontre de la Conférence régionale des élus.
- ☐ **Le 22 décembre 2005 :**
 - ★ Participation au Comité de sélection d'un personnel de soutien;
 - ★ Rencontre avec le directeur général, la secrétaire générale et le représentant du Club Lions, monsieur Éric Delisle.
- ☐ **Le 23 décembre 2005 :**
 - ★ Dîner de Noël avec les employés du centre administratif (36, Jacques-Cartier).
- ☐ **Le 10 janvier 2006 :**
 - ★ Signature d'un contrat avec monsieur Pierre Tremblay, notaire;
 - ★ Rencontre avec les élèves et les parents de l'école Antoine-de-St-Exupéry lors de la manifestation au centre administratif.
- ☐ **Le 11 janvier 2006 :**
 - ★ Participation aux audiences publiques sur le dossier « Vocation des écoles ».
- ☐ **Le 17 janvier 2006 :**
 - ★ Visite et dîner à l'école Antoine-de-St-Exupéry en réponse à l'invitation du Conseil d'établissement.

CC-2006-025

*Comité exécutif et
comité de services /
Rapports*

Les membres du Conseil ont l'occasion d'obtenir des informations supplémentaires quant aux divers sujets traités lors de la réunion du comité de service des ressources matérielles du 6 décembre 2005, du comité des services éducatifs jeunes du 29 novembre 2005, du comité de service des ressources financières et de l'informatique du 15 novembre 2005, du comité consultatif EDHAA du 17 mai et du 7 novembre 2005 et de la réunion du comité de parent tenue le 7 décembre 2005.

Monsieur Fillion, commissaire-parent, informe les membres que la réunion du comité de parent prévue le 18 janvier dernier a été reportée au mercredi 1^{er} février 2006 car, en raison de la mauvaise température, il n'y avait pas quorum. Il profite également de l'occasion pour remettre la grille horaire des conférences du Colloque régional de l'Association des Comités de parents du Saguenay – Lac-St-Jean qui aura lieu le 25 mars à l'hôtel Le Montagnais.

CC-2006-026

*Cadre organisationnel /
E.H.D.A.A.*

À titre d'information, Madame Tremblay, directrice générale adjointe des services éducatifs jeunes, fait part des changements effectués au document Cadre organisationnel EHDAA. Monsieur Jean-Marc Girard, commissaire-parent, demande que davantage de publicité soit faite par le Centre ressources au regard du service de garde offert aux parents.

CC-2006-027

*Groupe de référence
suicide 02*

M. Antonin Simard informe les membres du Conseil qu'un colloque sur la prévention du suicide se tiendra le 12 février au Holiday Inn et que l'information à ce sujet leur sera transmise avec les documents lors de la prochaine session ordinaire. Aussi, il mentionne qu'une conférence de presse aura lieu le 2 mai prochain à 11 h en la salle publique du centre administratif et que toutes les directions d'établissements y seront invitées.

CC-2006-028

*Communiqué n° 22 et
23 du CPNCF*

Des copies des n^{os} 22 et 23 du bulletin CPNCF-Négo sont remises aux membres du Conseil.

CC-2006-029

*Publicité / Formation
générale et formation
professionnelle / Janvier
2006*

Les membres du Conseil des commissaires reçoivent une copie des dernières publicités des services éducatifs adultes concernant la formation générale et la formation professionnelle parues en janvier.

CC-2006-030

*Invitation / Expo-
Sciences du programme
Excellence*

Une invitation à l'Expo-sciences du programme Excellence de l'école secondaire de L'Odyssée/Lafontaine est transmise à tous les membres du Conseil des commissaires. Ils pourront rencontrer les jeunes chercheurs le mardi 14 février à compter de 15 h aux locaux E-300 et E-400.

CC-2006-031

Les messages du lundi

Une copie des derniers messages du lundi de la Fédération des Commissions Scolaires du Québec reçues à la direction générale est remise à tous.

CC-2006-032

Levée de l'assemblée

**Il est proposé par M. Magella Desmeules
et résolu :**

QUE l'assemblée du Conseil des commissaires soit levée.

ADOPTÉE

Sur ce, la présente session du Conseil se termine

La présidente

La secrétaire générale